

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2011 2011 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 17 mai 2011

Date d'affichage : 26 mai 2011

L'an deux mille onze, le lundi vingt trois mai à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre ROGER, Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. ROGER,

M. MOYER, Mme BOURDERIOUX, M. SASSIER, Mme LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, M. HUPPENOIRE, Adjoint, M. MICHEL, Conseiller municipal délégué, M. ROULLIER, Maire délégué de la commune associée de St-Quentin-les-Trôo, Mmes COSNIER, HALLIER, GERARD-GERBRON, LEBARROIS, Mlle PITAT, MM. ROUSSEAU, SIMIER, VASSEUR, Mme VERRIER, M. FROMION, Mme FELARD

Etaient absents : Mmes BALOURDET, LAMOTTE, BONHOMME, M. SAUVAL, Mme LEFERT, (excusés), M. BARROIS,

Pouvoirs : Mme BALOURDET à M. MOYER, Mme LAMOTTE à Mme BOURDERIOUX.

Secrétaire de séance : M. FROMION.

1°) - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE.

Pierre Roger demande si le procès-verbal de la séance du 18 avril 2011 appelle des observations. Il n'y en a pas.

Le PV est adopté à l'unanimité

2°) - DECISIONS DU MAIRE

Le maire fait savoir qu'en vertu des délégations dont il dispose, lui-même, ou par délégation les adjoints, ont été amenés à prendre les décisions suivantes :

2.1 - Délivrance à Mme Martine BIGNON-SAVIGNARD d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit d'elle-même et la famille BIGNON (183 €).

2.2 - Délivrance à M. Gilbert BECK d'une concession de terrain pour 50 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de lui-même et la famille BECK-MONDEVILLE (291 €).

Il en est pris acte

3°) - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire fait savoir que deux de nos agents, actuellement adjoints techniques de 2^{ème} classe, se sont présentés à l'examen professionnel pour accès au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et y ont été admis

Dans la logique, nous avons donc proposé leur inscription sur la liste d'aptitude à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable.

En vue de mettre en œuvre leur nomination, je vous propose maintenant et à effet au 1^{er} juin, la création au tableau communal des effectifs de 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - SERVICES MUNICIPAUX – CREATION D'UN SERVICE MUNICIPAL « MUSEE DES RENCONTRES »

Pierre Roger rappelle que depuis quelque temps des réflexions ont été lancées sur l'évolution de l'Office de Tourisme de Montoire vers un office intercommunal.

Dans cette logique où l'association rentrerait dans le cadre de la Communauté de Communes du Pays de Ronsard, l'Office de Tourisme de Montoire a dénoncé le contrat qui le liait à la commune de Montoire pour la gestion du « Musée des Rencontres » à compter du 1^{er} juillet 2011.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'espace muséographique, il est proposé que la commune de Montoire reprenne à cette date la gestion de la structure et en conséquence crée le service éponyme.

André Michel précise que pour la saison en cours, celui-ci fonctionnera durant les mois de juillet août et septembre avec le recours à des personnels saisonniers. À une objection de Pierre Vasseur celui-ci répond qu'il y avait effectivement des visites en octobre, mais à la demande.

Le maire ajoute qu'une réflexion sera menée pour l'année prochaine.

L'association a résilié à la demande de la CCPR

Benoît Rousseau confirme qu'au sein de la CCPR, l'abandon par l'Office de la gestion du musée était un préalable.

Katia Pitat demande si l'employée de l'office de tourisme aura l'occasion de retrouver son poste, compte tenu de ses capacités et compétences.

Le maire comme Guy Moyer observent que sa situation n'est actuellement pas claire vis-à-vis de son employeur.

Benoît Rousseau regrette qu'on n'ouvre pas en juin. Il lui est rappelé que la convention ne sera rompue qu'au 1^{er} juillet. L'association assurera donc les visites en juin.

Dany Huppenoire s'inquiète sur le futur, à savoir s'il y a des pré-requis aux transferts de compétences.

Va-t-on vers un Office de Tourisme intercommunal ? Si oui, le musée faisait partie d'un tout.

Si le transfert de ce tout ne se fait pas, la ville de Montoire accepte-t-elle cependant le transfert ?

Joël Sassier est choqué que la CCPR accepte le bébé qui a la gloire, elle prend le bon, le tourisme et rejette le mauvais : le musée.

Pierre Roger rappelle que l'association est indépendante.

Dany Huppenoire revient sur son raisonnement et prend pour exemple les équipements sportifs : c'est comme si on décrétait que tous les équipements sportifs étaient maintenant de compétence intercommunale, sauf le dojo. Il n'y a pas d'arguments objectifs à ce principe.

Henri Rouillier observe aussi le danger d'avoir séparé le musée de l'office de tourisme.

Le maire insiste sur le fait que c'est l'Office de tourisme, association, qui décide de ses orientations et que la CCPR verse une subvention égale à celle de Montoire, qu'elle ne pourra continuer à verser si l'office ne rentre pas dans ses compétences statutaires.

Pierre Vasseur, en tant qu'ancien président, rappelle que dans le mouvement de mutualisation des offices de tourisme, on s'est d'abord orienté vers Vendôme puis l'ensemble s'est associé à Fréteval. À terme, il y aura séparation entre les professionnels et les bénévoles. Dans tous les cas Montoire perdra son office de tourisme communal.

Romuald Simier demande si l'on est obligé d'aller dans ce sens.

Pierre Vasseur confirme que c'est un regroupement naturel, sinon on se met en dehors du circuit.

Benoît Rousseau corrobore en affirmant que le touriste recherche une information globale : on participe à l'image d'un territoire. Reste à régler les aspects techniques.

La délibération est adoptée, Joël Sassier, Daniel Guibon et Katia Pitat s'abstiennent

5°) - PATRIMOINE - LOTISSEMENT DES MARRONNIERS – MODIFICATION DES CONDITIONS – SUPPRESSION DES CRITERES TENDANT AU CHOIX DES ACQUEREURS

Pierre Roger rappelle que plusieurs délibérations, une première en date du 29 mars 2010 et une seconde datée du 31 mai 2010 avaient encadré les conditions à remplir pour prétendre à l'acquisition d'un terrain dans le lotissement des Marronniers.

Celle du 29 mars 2010 prévoyait qu'il était établi une grille de critères qui devait permettre de retenir les acquéreurs définitifs à travers les différents candidats comme suit :

- Primo-accédants (tout couple qui n'a jamais été propriétaire)
- Résidence principale
- Jeunes ménages (couple vivant ensemble dont le total des âges est inférieur ou égal à 70 ans).
- Respect minimal du label Très Haute Performance Energétique, THPE
- Le cas échéant départagés par l'ordre d'arrivée des demandes de réservation

La délibération du 31 mai 2010 avait légèrement modifié ces critères en décidant que le critère de l'âge total du couple était retenu comme critère additionnel pour départager d'éventuels candidats classés à égalité en privilégiant le couple dont l'âge était le moins élevé.

Ces conditions avaient été prises essentiellement au regard de la mise en œuvre en parallèle d'un dispositif d'aide de la commune à travers le Pass-Foncier.

Ce type de dispositif n'existant plus et de surcroît dans la mesure où l'on sait que le lot restant de ce lotissement n'a pas suscité de grands intérêts, il est proposé que la vente de ce dernier lot ne soit pas soumise aux mêmes exigences que les lots précédents.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - ACQUISITION DU LOT N°1 DU LOTISSEMENT DES MARRONNIERS PAR M. ET MME JEAN-MARIE RICHER

Nous avons reçu un courrier par lequel M. et Mme Jean-Marie RICHER de Prunay-Cassereau seraient acquéreurs du dernier lot, lot N°1 du lotissement dit des Marronniers mis en œuvre par notre commune.

Je vous propose d'accepter la vente de la parcelle cadastrée AH 265 (issue de la parcelle primitive AH 256) d'une surface de 374 m² pour le prix de 11 500 €.

Le principe de ce prix de vente ayant été arrêté avant la réforme de la TVA immobilière, le prix de vente est réputé inclure la TVA sur la marge.

Le maire, ou un adjoint habilité, seront autorisés à signer tous documents en lien avec cette affaire dans le cadre de laquelle. M^e Racault, Notaire à Montoire, interviendra pour le compte de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - PATRIMOINE – CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR PARCELLE AA 354 AVEC M C. MARX POUR ACCES A SA PROPRIETE AA 356

Le maire fait savoir que M. Christophe Marx est propriétaire d'une unité foncière dont l'entrée principale est située au 9 rue Ronsard.

Celui-ci a mis en avant de réels soucis de circulation sur cette voie, (soucis que nous ne pouvons qu'admettre), pour solliciter une seconde entrée, charretière, pour sa parcelle cadastrée AA 356 riveraine du Quartier Marescot.

Celui-ci a obtenu une autorisation dans le cadre d'une déclaration préalable, pour créer cette entrée avec édification d'un portail.

Le Quartier Marescot ne faisant pas partie du domaine public de la commune mais étant une parcelle cadastrée (section AA parcelle 354), quand bien même il est, dans les faits, actuellement ouvert à la circulation, il est vivement conseillé de garantir à M. Marx un accès à sa propriété.

Aussi, il vous est proposé que la commune mette en place avec M. Marx la convention dont le projet est joint à la présente.

Benoît Rousseau regrette que ne figurent pas certaines précisions,

Jean-Michel Fromion le rejoint et propose que l'on soit plus attentif à sa rédaction sachant qu'il n'y a pas urgence.

Pierre Roger lui répond qu'elle a été proposée par M. Marx lui-même.

Benoît Rousseau ajoute qu'il vaut mieux être précis et envisager des points comme la durée de la convention et d'éventuels cas qui justifieraient sa dénonciation, ...

Le maire admet le bien-fondé de ces suggestions et propose de travailler le projet de convention.

Il est décidé de surseoir au vote de la délibération

8°) - PATRIMOINE - AVENANT CONVENTION OCCUPATION EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE LEPA

Le président de séance annonce qu'une délibération initiale du 24 juin 2002 avait autorisé le maire à signer une convention tripartite avec la Région Centre et le LEPA pour l'occupation des équipements sportifs communaux.

Chaque année il y a lieu de passer un avenant qui détermine le volume horaire à prévoir pour chacun des équipements au titre de l'année civile et le montant des participations correspondantes.

Après qu'un point a été fait sur l'occupation réelle par l'établissement, la région Centre, par l'intermédiaire du lycée agricole, nous propose la signature d'un avenant à la convention cadre, qui sera applicable pour l'année civile 2011.

Il est proposé de délibérer pour que le maire puisse signer pour 2011 un avenant portant sur les occupations suivantes :

Dénomination		Nombre d'heure	Participation horaire	Montant total
Type	Nom de l'équipement			
Gymnase	Jules Ferry	360	10,83	3 898,80
Terrain sport	Jules Ferry	72	3,85	277,20
Dojo	Pierre Bind	144	4,05	583,20
			TOTAL :	4 759,20 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

9°) - RESEAUX - CONVENTION ENTRE ERDF ET LA VILLE POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES RELATIVES A LA LOCALISATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE SUR LA VILLE DE MONTOIRE SUR LE LOIR.

Le maire fait savoir que le concessionnaire du réseau propose la mise en place entre ErDF et la ville de Montoire-sur-le-Loir d'une convention qui prévoira les modalités de communication à titre gratuit des données numérisées des réseaux d'électricité concernant son territoire.

Les données fournies par ErDF décrivent les ouvrages concédés en l'état des dernières mises à jour de sa représentation cartographique.

La représentation a été rattachée à des plans cadastraux ou à des plans IGN géoréférencés pour lesquels ErDF a acquis le droit d'usage.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10°) - RESEAUX - CONVENTION ENTRE GRDF ET LA VILLE POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES RELATIVES A LA LOCALISATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL SUR LA VILLE DE MONTOIRE SUR LE LOIR.

Selon le même principe, le concessionnaire du réseau propose la mise en place entre GrDF et la ville de Montoire-sur-le-Loir d'une convention qui prévoira les modalités de communication à titre gratuit des données numérisées des réseaux du gaz concernant son territoire

Les données fournies par GrDF décrivent les ouvrages concédés en l'état des dernières mises à jour de sa représentation cartographique.

La représentation a été rattachée à des plans cadastraux ou à des plans IGN géoréférencés pour lesquels GrDF a acquis le droit d'usage.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11°) - FINANCES - TARIF DU MUSEE DES RENCONTRES.

La reprise de la gestion en régie du musée des rencontres à compter du 1^{er} juillet 2011 implique la prise des tarifs pour les entrées :

Je vous propose de délibérer pour la mise en place des tarifs suivants, identiques à ceux précédemment pratiqués par l'Office du tourisme.

Individuels	Prix	Groupes	Prix
Moins de 12 ans	Gratuit	Adultes (minimum 20 personnes)	3,00 €
Jeunes (12 ans-18 ans)	2,00 €	Scolaires et étudiants	1,50 €
Adultes	4,00 €	Réservation par l'OTSI de Vendôme	2,70 €

André Michel, Conseiller délégué à la Culture, précise qu'on n'avait pas vraiment le choix de pratiquer de nouveaux tarifs, ceux retenus ayant fait l'objet de parution dans diverses publications touristiques.

Dany Huppenoire exprime le souhait qu'il aurait fallu prévoir des tarifs différents pour les montoiriens.

Plusieurs élus le rejoignent et proposent un demi-tarif pour les jeunes et adultes montoiriens individuels, respectivement un euro et deux euros.

C'est cette nouvelle proposition que le maire soumet au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

12°) - FINANCES - TARIFS MODULES POUR LA MAISON DES LUTINS

La caisse d'Allocation Familiale conditionne désormais ses aides à l'application de tarifs modulés en fonction des quotients familiaux.

Il est proposé à compter du 1^{er} septembre prochain l'application des tarifs ci-annexés.

Sylvie Bourderieux, adjointe en charge de l'enfance et la petite enfance en explique le principe.

Globalement, ceux qui ont un revenu plus élevé (quotient familial supérieur) paieront plus.

Benoît Rousseau demande comment ont été définies les tranches.

Sylvie Bourderieux lui fait savoir que ça a été l'objet d'un examen sur la base d'éléments fournis par la CAF. Elle précise que la plupart des familles devraient payer moins cher.

Jean-Michel Fromion dit que la vraie question est celle du seuil.

Le maire indique que les phénomènes de seuils se retrouvent dans tous les domaines.

Benoît Rousseau se dit malgré tout d'accord sur le principe.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13°) - FINANCES - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « URBANISATION DU SECTEUR NORD DE LA GARE »

Pierre Roger fait savoir que le projet a été examiné en commission d'urbanisme.

Il réaffirme que, comme l'annonce en a été faite lors de la dernière séance, l'acquisition de la parcelle AD 312 à RFF est assujettie à la TVA. Les cessions des terrains aux différents tiers qui seront en charge d'aménager les divers espaces seront en conséquence, elles aussi, assujetties à la TVA.

De ce fait, et après avoir analysé plus finement la situation avec le Trésorier de Montoire-Savigny, il paraît pertinent de créer un budget annexe propre à cette situation.

Il propose donc de créer le budget annexe « Urbanisation du secteur Nord de la gare », budget qui sera un budget tenu HT (soumis à la TVA).

La délibération est adoptée à l'unanimité

14°) - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le maire annonce que, comme souvent, il vous est demandé de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

À cette occasion Murielle Gérard-Gerbron demande qu'il y ait des poubelles implantées près des distributeurs de « sacs à crottes » pour les chiens.

Joël Sassier fait savoir que tout est un problème de citoyenneté ainsi que cela a été rappelé lors de la dernière réunion publique du mercredi 18 mai.

Lui-même et Guy Moyer confirment que la mise en place de tels dispositifs permettra, s'il le faut, de verbaliser.

A une question de Katia Pitat, Joël Sassier répond que les différents dispositifs fonctionnent aussi bien les uns que les autres.

Joël Sassier annonce une future présentation au conseil municipal du projet plus avancé que celui présenté en commission d'urbanisme touchant à l'aménagement du secteur nord de la gare. Celui-ci comportera en particulier deux grosses opérations assez peu modulables du fait des surfaces concernées, mais le reste des aménagements reste soumis à des choix municipaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité

15°) - FINANCES - BUDGET ANNEXE « URBANISATION DU SECTEUR NORD DE LA GARE » - BUDGET PRIMITIF 2011

Le maire conclut que, conséquences des deux points précédents, il est nécessaire de voter les crédits correspondant à ce nouveau budget.

Investissement	CHAP	Libellé	Dépenses	Recettes
2111 – Acquisitions de terrains	21	Achat parcelle AD 312	180 000,00	
1641-emprunts en euro	16			180 000,00
TOTAL			180 000,00	180 000,00

Le budget est adopté à l'unanimité

16°) - AFFAIRES DIVERSES

- Pierre Roger annonce les remerciements de l'Aforproba pour la subvention qu'il lui a été versée.

- Il fait savoir qu'un arrêté préfectoral interdit désormais l'arrosage de 8:00 à 20:00.

Karen Félard fait remarquer que certains arrosages automatiques ne sont pas centrés.

Joël Sassier répond que c'est souvent le fait de dérèglages, non contrôlables, par des jeunes.

- Le maire annonce que dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2011, l'élection des grands électeurs au sein du conseil municipal devra se tenir vendredi 17 juin prochain. Il y aura donc lieu d'organiser une séance supplémentaire du conseil municipal.

- Katia Pitat demande si le camping municipal est ouvert.

André Michel lui répond qu'il l'est depuis le 7 mai et que cela fonctionne bien.

Elle évoque le dépôt de pain qui était assuré par l'association qui gérait le bar.

André Michel rappelle que les services de l'association n'étaient effectifs qu'en juillet et août.

Il attend toujours une réponse de l'association sur sa position. De ce fait, on ne sait pas encore comment cela va fonctionner.

André Michel ajoute qu'il est toujours prévu l'organisation de « verres de l'amitié » pour les campeurs ainsi que de repas.

- Christiane Cosnier évoque le cas de la passerelle. Il lui est confirmé par le maire que compte tenu de son mauvais état, elle sera interdite d'accès le 14 juillet.

Daniel Guibon confirme que les devis sont en attente pour envisager sa réparation (Sol, acrotères, resserrage des boulons, ...)

Sylvie Verrier demande s'il ne vaut pas mieux prendre un arrêté de fermeture permanente.

Benoît Rousseau appuie cette proposition en rappelant que l'ouverture de la piscine va entraîner sa fréquentation par les élèves.

Le maire affirme qu'il prendra sa décision en fonction des conclusions rendues par un bureau de contrôle sollicité à cet effet.

- Jocelyne Goupy souhaite parler de la Pentecôte qui se déroule dans trois semaines.

Pour les buvettes on fonctionnera différemment : l'OMF en tiendra une un jour, d'autres associations locales sont sollicitées pour les autres jours.

Les viticulteurs feront leur salon dans la salle des fêtes. Elle précise que ce sont eux qui le souhaitaient. Il aurait pu se tenir à l'extérieur s'ils l'avaient voulu.

Il y aura des animations.

Le marché du samedi se tiendra au Quartier Marescot : les commerçants non sédentaires contactés en sont d'accord.

Les forains seront encore stationnés cette année sur le site de la gare.

Sur un autre plan, Jocelyne Goupy annonce la présence du cirque Zavatta demain et après-demain.

- Romuald Simier évoque le bruit qui court selon lequel on allait faire payer les terrasses des bars.

Le maire lui répond que oui, que c'est même obligatoire de le faire, même si ce ne devait être que symbolique.

Guy Moyer ajoute qu'on apportera les explications prochainement suite aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion publique qui a abordé l'occupation du domaine et le stationnement.

- Katia Pitat demande comment cela fonctionne pour les panneaux pour les commerçants et cite le cas d'une personne qui souhaite le fléchage vers son activité en limite des Roches.

Joël Sassier lui dit qu'on a la réponse : ladite personne devait reprendre contact avec nos services sur les modalités de fourniture d'une lame directionnelle.

Daniel Guibon confirme que le commerçant en paie la fourniture et qu'on l'installe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 22 h15.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 26 mai 2011.

Le Maire,

Pierre ROGER

**TARIF ALSH :
PROPOSITION POUR PASSAGE A CAF PRO**

	QF < 571	571 <= QF < 983	QF >= 983
	tarif - 20% (tarif tranche inférieure)	tarif 2011 (tarif médian)	tarif + 20% (tarif tranche supérieure)
accueil matin	1,31	1,64	1,97
accueil soir avec goûter	2,42	3,02	3,62
mercredi matin	3,50	4,37	5,24
mercredi après-midi	4,40	5,50	6,60
mercredi	6,54	8,18	9,82
Prestations payantes	3,30	4,12	4,94
vacances			
forfait hebdomadaire journée complète commune			
1 enfant	5,77	7,21	8,65
2 enfants	10,63	13,29	15,95
3 enfants	14,99	18,74	22,49
forfait hebdomadaire journée complète hors commune			
1 enfant	8,44	10,55	12,66
2 enfants	15,66	19,57	23,48
3 enfants	23,48	29,35	35,22
forfait hebdomadaire demi-journée commune			
1 enfant	2,96	3,70	4,44
2 enfants	5,43	6,79	8,15
3 enfants	7,50	9,37	11,24
forfait hebdomadaire demi-journée hors commune			
1 enfant	4,28	5,35	6,42
2 enfants	8,48	10,60	12,72
3 enfants	12,36	15,45	18,54

Pour mémoire

Maintien du tarif relatif à la restauration (délibération du 20 décembre 2010)

Enfants domiciliés sur la commune	3,12 €
Enfants hors commune	4,38 €
Adultes	5,17 €

A titre de réciprocité et à défaut de délibération contraire, le tarif appliqué aux enfants de Montoire servira de base à la facturation des repas des enfants des ALSH extérieurs à Montoire.

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
6184 - Versements à des organismes de formation	011	Complément pour formation	1 700,00			
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement	022	CACES		1 700,00		
7788 - Produits exceptionnels divers	77	Remb par assurance pour			1 368,00	
023 - Virement à la section d'investissement	023	mât Rue Blaise Pascal	1 368,00			
7788 - Produits exceptionnels divers	77	Remb barrières de voirie			1 839,00	
60633 - Fournitures de voirie	011	suite à sinistres	1 839,00			
6455 - Cotisation pour assurance du personnel	012	Remb sur assurance du	6 844,00			
773 - Mandats annulés sur exercice antérieur	77	personnel 2010			6 844,00	
TOTAL			11 751,00	1 700,00	10 051,00	0,00
			10 051,00		10 051,00	

Investissement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
21534 - Réseaux d'électrification	21	Remplacement mât sinistré	1 368,00			
021 - Virement de la section de fonctionnement	021	Rue Blaise Pascal			1 368,00	
2313 - prog 114 - Travaux maison des associations	23	Réglu articles programme	2 172,00	5 731,00		
2184 - prog 114 - Mobilier espace Meschers	21	Espace Meschers	3 559,00			
2188 - prog 114 - Autres immo corporelles esp Meschers	21					
2188 - autres immo corporelles	21	achat toutounet et cendrier	1 803,00			
020 - dépenses imprévues	21	rue (pour chiens)		1 803,00		
2111 prog 119 - acquisition terrains	21	transfert secteur gare en		180 000,00		180 000,00
1641 - emprunt en euros	16	budget annexe				
TOTAL			8 902,00	187 534,00	1 368,00	180 000,00
			-178 632,00		-178 632,00	